

Myriam Caron
Sept-Îles, Qc

Projet d'ouverture et d'exploitation d'une
mine d'apatite à Sept-Îles

6211-08-009

MÉMOIRE CONCERNANT L'OUVERTURE ET L'EXPLOITATION D'UN GISEMENT D'APATITE À SEPT-ÎLES PAR MINE ARNAUD INC.

PRÉSENTÉ À

***Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
(BAPE)***

1. Mathieu Crépeau citoyen de Sept-Îles et grand adepte de sports aquatiques.
2. Enjeux du projet
 - Impact réel du bruit environnant.
 - Qualité de l'air et quantité de particules fines en suspensions dans l'air.
 - Infiltration d'eau salée de la baie de Sept-Îles.
 - Acidification de la source d'eau potable de la ville (Lac des rapides)
 - Dépassement de normes lors des modélisations.
 - Qualité de l'eau rejetée dans le ruisseau clet.
 - Étude toxicologique sur la santé humaine.
 - Emplacement des prises de données de la qualité de l'air
 - Effets cumulatifs et dépassements de normes.
 - Exploitation d'apatite seulement ?
 - Augmentation du trafic sur la 138 et risques d'accidents

En tant que citoyen, j'ai participé aux différentes activités du promoteur de préconsultations publiques tenues au printemps 2012 et je me suis trouvé souvent mal informé et désinformé de la part du promoteur qui ne répondait pas aux questions posées que par des détournements de sujets. Les études au niveau des particules fines 2,5 et 10 sont très légères et ce sont les plus nocives et dangereuses pour la santé humaine et sont les données qui sont le moins étudiées. Les endroits où les données sont prises pour la qualité de l'air ne sont également pas représentatifs de la situation qui sera vécue car elle est située hors des périmètres habités. Les stations d'échantillonnage devraient être situées en zone habitée pour représenter les données réelles et non des données non représentatives. Toutes les normes québécoises en ce moment parlent de normes acceptables, toutes les industries présentes dans le secteur de Sept-Îles en ce moment émettent des particules fines qui sont sous les normes québécoises mais on ne tient pas compte de l'effet cumulatif, donc on peut avoir 4 fois la norme québécoise et instaurer de nouvelles industries émettrices de particules fines sans avoir de restrictions. Mon autre questionnement est par rapport aux particules transportées dans l'air, qui peuvent retomber dans le lac des rapides (3km de la fosse) et d'autres sources d'eau potable dans le secteur de Sept-Îles et l'acidification du lac des rapides et des autres cours d'eau environnants, ce qui pourrait à long terme causer des pluies acides. La qualité de l'eau rejetée dans le ruisseau clet doit être impeccable et selon moi, il est impossible à Mine Arnaud de pouvoir nous assurer avec certitude de la qualité des rejets de la mine, ce qui pourrait aussi causer de nombreux effets néfastes sur la biodiversité du ruisseau clet et aussi de la baie de Sept-Îles car le ruisseau clet s'y déverse. On nous dit également qu'il est impossible que de l'eau salée puisse s'infiltrer dans la fosse, Or celle-ci se situera 140 M sous le niveau moyen de la mer, dynamitage et autres travaux peuvent causer différentes fissures et anomalies dans le sol qui pourraient permettre à l'eau salée de s'y infiltrer, ce qui n'est pas étudié par Mine Arnaud Inc. L'augmentation du trafic routier et de camionnage sur la route 138 alors que celle-ci est déjà une route dangereuse.

Mes préoccupations face à ce projet sont énormes, pour ma santé, la santé de ma famille, des enfants et des générations futures. Je suis énormément préoccupé également par les impacts au niveau des écosystèmes locaux , que l'on parle du ruisseau clet ou de la baie de Sept-Îles, l'acidification des étendues d'eau, et aussi le manque de transparence du promoteur Mine Arnaud inc. Qui ne semble pas prendre au sérieux les inquiétudes des citoyens. Le promoteur dit aussi vouloir seulement exploité l'apatite alors que le minerai extrait comportera énormément de magnétite titanifère et d'autres substances.

Je suggère un approfondissement des études toxicologiques et environnementales avant l'approbation d'un projet de Mine à ciel ouvert près d'une municipalité et également un changement sur la loi sur les mines qui est vieille et qui permet au promoteur, une fois l'approbation reçue, de changer totalement son projet et son exploitation sans aucune consultation et aucunes études.

Je suis contre le projet d'ouverture et d'exploitation d'un gisement d'apatite à Sept-Îles par Mine Arnaud inc.

Ce 18ième jour de septembre 2013

Myriam Caron